

# A.S.M.V.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE MAGNY-EN-VEXIN

1 rue de l'école 95420 Magny-en-Vexin



(Association loi du 1er juillet 1901 enregistrée à la Sous-Préfecture de Pontoise sous le NQ 13.348 )

## BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT DE COTISATION pour l'année 2024

(à renvoyer à l'adresse ci-dessus)

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

(Adresse postale complète s.v.p. et courriel IMPORTANT)

N° de tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Verse ma cotisation à l'A.S.M.V.

Membre actif : 15 € - Membre bienfaiteur : 30 €

Membre d'honneur : 50 € - Ou plus \_\_\_\_\_

Règlement : Par chèque => à l'ordre de 1 'A.S.M.V.

Par virement => IBAN FR76 3000 3016 7500 0372 6059 977

BIC SOGEFRPP

Date \_\_\_\_\_ Signature

- Les cotisations et dons faits à l'association sont déductibles de votre impôt sur le revenu pour un montant égal à 66 % de celui de votre don.
- Le reçu fiscal nécessaire pour obtenir cette déduction vous sera adressé en fin d'année.
- L'association s'engage à ne pas diffuser vos coordonnées qui ne seront utilisées que pour l'envoi de correspondance et d'informations de l'ASMV.